

## **Termes de référence pour le recrutement de consultants nationaux chargés de la formulation du sous-programme : Développement durable des exploitations agricoles**

A la suite d'un long processus de préparation, la Conférence des Chefs d'Etat des pays membres de la CEDEAO a adopté la politique agricole commune, dénommée ECOWAP réunie à Accra en janvier 2005. Dans le cadre de l'opérationnalisation de cette politique, la Commission chargée de l'Agriculture, a initié la formulation du programme régional d'investissement agricole (PRIA). Ce programme aux niveaux national et régional, est sous-tendu par les six (06) thématiques suivantes :

- (i) **Amélioration de la gestion de l'eau**, qui comprend: (i) la promotion de l'irrigation; (ii) la gestion intégrée des ressources en eau;
- (ii) **Développement durable des exploitations agricoles**, comprenant: (i) la gestion intégrée de la fertilité des sols; (ii) le renforcement des services de support aux producteurs; (iii) la dissémination de technologies améliorées ;
- (iii) **Gestion améliorée des autres ressources naturelles**, comprenant: (i) l'organisation de la transhumance et l'aménagement des parcours; (ii) la gestion durable des ressources forestières; (iii) la gestion durable des ressources halieutiques;
- (iv) **Développement des filières agricoles et promotion des marchés**, comprenant: (i) le développement des différentes filières (vivrières, agriculture périurbaine, cultures d'exportation, élevage à cycle court, produits agro-forestiers alimentaires, pêche artisanale et aquaculture); (ii) le renforcement des services de support aux opérateurs; (iii) la promotion du commerce national, régional et international ;
- (v) **Prévention et gestion des crises alimentaires et autres calamités naturelles**, comprenant: (i) la promotion de systèmes d'alerte précoce; (ii) le développement de systèmes de gestion des crises; (iii) l'appui à la réhabilitation des zones après les crises; (iv) le développement de mécanismes de compensations/assurances contre les calamités ;
- (vi) **Renforcement institutionnel**, comprenant: (i) l'appui à l'amélioration des capacités de formulation des politiques et stratégies agricoles et rurales ; (ii) le renforcement des capacités de pilotage et de coordination ; (iii) le renforcement des capacités de suivi et évaluation.

Suite à l'atelier de lancement du processus de PRIA tenu à Cotonou (Bénin) en août 2007, la Commission de la CEDEAO a organisé plusieurs autres rencontres avec tous les acteurs et les chefs de file des groupes thématiques de la sous région pour affiner la méthodologie et les modalités de réalisation de cette étude. Le CORAF/WECARD et l'IFDC qui sont les chefs de file de la thématique « **Développement durable des exploitations agricoles** ». Pour la réalisation de cette étude, huit pays ont été sélectionnés. Il s'agit du **Bénin, du Togo, de la Côte d'Ivoire, du Niger, du Burkina, du Mali, de la Guinée et du Sénégal**. Les services de consultants nationaux sont sollicités à cet effet.

## 1. Cadre Général

Tel qu'identifié par la CEDEAO, le sous-programme « Développement durable des exploitations agricoles » consiste en deux composantes interreliées : (i) la gestion intégrée de la fertilité des sols et (ii) le renforcement des services régionaux d'appui aux producteurs. La description détaillée des composantes se trouve ci-après :

**1.1. Gestion intégrée de la fertilité des sols.** Il est estimé qu'environ les deux tiers des pays de la CEDEAO possèdent des sols pauvres et dont la faible fertilité diminue dans le temps en raison de divers processus de dégradation (érosion éolienne et hydrique, salinisation et acidification des sols, pratiques de gestion inadaptées [monoculture, abandon de la jachère, déforestation, absence ou faible utilisation des éléments fertilisants, etc.]) et du déficit pluviométrique croissant. La dégradation des sols entraîne des baisses de rendements et profits pour les agriculteurs, ce qui constitue une contrainte majeure aux efforts de relance de l'agriculture. Elle a aussi forcé de nombreux producteurs à abandonner la production sur les terres marginales et à migrer vers les villes.

Il est urgent d'accroître de façon durable la production agricole par la restauration, amélioration et maintien de la fertilité des sols. Ceci permettra de mieux assurer la sécurité alimentaire, réduire la pauvreté, sauvegarder l'environnement et créer des bases solides pour la croissance du secteur agricole. Seule une approche intégrée de la fertilité des sols, assurant la combinaison de diverses techniques portant sur les modes de dégradation physique et chimique des sols, en étroite participation avec les agriculteurs concernés, est à même de répondre globalement à ce défi majeur. Différents projets et programmes tentent d'aborder le problème de la fertilité des sols, en particulier les Programmes de Gestion Intégrée des Eaux et des Sols (PGIES).

La première étape du travail de formulation consiste à évaluer et tirer toutes les leçons utiles de toutes les expériences passées, en vue d'élaborer une approche régionale pour la restauration, amélioration et maintien de la fertilité des sols. Sur la base de l'approche élaborée, la deuxième étape consiste à formuler un sous-programme d'investissement qui soit techniquement adapté, réaliste d'un point de vue institutionnel et bénéfique d'un point de vue environnemental, ainsi que financièrement et économiquement viable.

Les principaux résultats attendus de cette composante ont été provisoirement définis comme suit : (i) l'augmentation des rendements des cultures traditionnelles ; (ii) l'amélioration progressive des systèmes de production vers une forme plus intensive et stable d'exploitation des ressources sol et eaux ; et (iii) la protection, conservation et amélioration de l'environnement par la gestion conservatoire des terres et l'amélioration de la fertilité du sol. La définition des résultats sera affinée en détail lors de la formulation de la composante. Les bénéficiaires directs seront les agriculteurs dont le capital de base (la terre) doit être sauvegardé.

Les principales sous-composantes proposées (non exclusivement) sont :

- ***L'appui à la préparation d'un programme régional de restauration des terres dégradées.*** Ce programme devrait : (i) être basé sur une combinaison de techniques maîtrisables et productives de gestion et de conservation des eaux et sols, au niveau des exploitations familiales et terroirs villageois et/ou intervillageois, (ii) mettre l'accent sur la sensibilisation, formation et conseil aux exploitants afin qu'ils intègrent les techniques de gestion et conservation des eaux et sols dans leurs systèmes d'exploitation, (iii) comprendre des mesures facilitant l'accès au crédit, engrais commerciaux, et (iv) intégrer une action bien conçue de distribution d'engrais de fond subventionnés par les Etats.

- **La promotion de codes fonciers et forestiers encourageant une gestion responsable et durable des ressources.** Au niveau régional, le débat foncier porte principalement sur les questions liées aux droits d'établissement des citoyens de l'espace CEDEAO dans n'importe quel pays. L'intervention proposée consiste à réaliser une revue des codes fonciers et forestiers en vigueur et/ou à l'étude dans les différents pays et à faire des propositions d'harmonisation et de développement d'une politique régionale.
- **La protection de la biodiversité et mise en place d'une base de données environnementales.** Il s'agit d'apporter un appui à la réalisation des inventaires de la biodiversité et à la constitution d'une base de données régionale.

Cette composante viendrait en renforcement des divers programmes nationaux mis en œuvre dans le cadre du Plan d'action (2005-2010) de l'ECOWAP – voir note méthodologique. Sa formulation devra prendre en considération un certain nombre de questions en suspens ; telles que l'instabilité politique qui se développe dans la sous-région, la prévalence des conflits et déplacements importants de populations, la participation des Etats à la formulation d'un tel programme et l'absence de projets au niveau des différents Etats permettant de réaliser les volets à caractère national du programme.

Outre la CEDEAO qui sera chargée du pilotage de la formulation et mise en œuvre de la composante (voir note méthodologique), les autres entités directement intéressées sont : (organisations intergouvernementales et sous-régionales) CILSS et UEMOA ; (organisations de producteurs et secteur privé) ROPPA, RECAO et INTERFACE ; et (organismes de recherche régionaux et sous régionaux) ICRAF, IPGRI, IITA, WARDA, IFPRI, SNRA et CIFOR.

**1.2. Renforcement des services régionaux d'appui aux producteurs.** Les services nationaux de recherche agricole dans les pays de la CEDEAO souffrent, pour la plupart, de moyens financiers, matériels et humains très limités. La régionalisation des capacités de recherche apparaît, dès lors, comme une voie permettant une rationalisation et mutualisation des ressources et bénéfiques des travaux de recherche, ce qui entraînerait de nombreuses synergies et économies d'échelle. Cette approche a déjà été adoptée par le Conseil Ouest et Centre Africain pour la Recherche et de Développement Agricole (CORAF)<sup>1</sup>.

Les objectifs principaux de la composante seraient de : (i) développer et renforcer les coopérations et partenariats – en matières opérationnelles, scientifiques et techniques – entre les instituts de recherche des pays de la CEDEAO ; et (ii) améliorer l'efficacité des interfaces recherche/développement pour optimiser la valorisation de la recherche et améliorer son impact. Ceci faciliterait :

- *la concertation et coopération régionale*, voire la programmation régionale des activités. Les institutions pourraient se concerter avant d'établir leurs programmes pluriannuels de façon à éviter les duplications et chevauchements ;
- *les échanges entre les opérateurs*, portant sur les problèmes rencontrés, les résultats (diffusion des acquis), les méthodologies de travail, les méthodes d'analyse de laboratoire, etc.. (fertilisation croisée) ;
- *la concertation en cours d'activité*, voire la constitution d'équipes régionales, pour la conduite de travaux à l'échelle régionale.

---

<sup>1</sup> Il serait aussi utile de considérer la possibilité d'utiliser la même approche – probablement dans une moindre mesure – pour les services nationaux de vulgarisation et conseil agricole.

Les principaux investissements prévus sont essentiellement en termes d'assistance technique (consultations internationales et nationales) et de moyens logistiques ; pour, entre autres, la mise en place de réseaux de communication [en particulier sur Internet] et de concertation [réalisation d'ateliers, tables rondes, réunions périodiques, production de bulletins d'information et journaux, etc..].

Outre la CEDEAO qui sera chargée du pilotage de la formulation et mise en œuvre de la composante, les autres entités directement intéressées sont le CORAF, FARA, SNRA, IITA, WARDA, ICRAF, ICRISAT, IFPRI et IFDC (pour la mise en œuvre) et la BOAD, BAD, ROPPA, RECAO, INTERFACE et le CSAO (pour le soutien technique).

## 2. Mandat des consultants

Au niveau de chaque pays, l'équipe de formulation du sous-programme « Développement durable des exploitations agricoles » est constituée de deux consultants dont prend la charge de la formulation de la composante « Gestion intégrée de la fertilité des sols » et la seconde et le second, le « Renforcement des services régionaux d'appui aux producteurs ». L'un des deux consultants sera le chef de l'équipe. A ce titre, il aura pour tâche complémentaire de s'assurer de la bonne exécution des plans de travail et de rendre compte au CORAF/WECARD des niveaux de réalisation de l'étude.

### 2.1 Consultant en charge de la formulation de la composante « Gestion intégrée de la fertilité des sols ».

Les produits attendus comprennent (non exclusivement) :

- l'identification d'un programme régional de restauration des terres dégradées, comprenant [entre autres] les techniques de conservation des eaux et sols, la formation et conseil aux exploitants, et l'accès au crédit ,
- la description des différents investissements nécessaires (en termes de ressources humaines et financières) pour la préparation détaillée et mise en oeuvre du programme régional,
- la préparation de termes de référence pour une revue des codes fonciers et forestiers en vigueur et/ou à l'étude dans les différents pays, y compris des propositions d'harmonisation en vue d'une politique commune au niveau régional,
- l'identification et description détaillée des différents investissements nécessaires (en termes de ressources humaines et financières) pour la mise en place d'une base de données environnementales, y compris la réalisation d'inventaires en biodiversité,
- une estimation (sous forme de tableau détaillé) des coûts [d'investissement et récurrents] de la composante.

Le consultant national chargé de la conduite du travail devra être un Ingénieur agronome de haut niveau avec une dizaine d'expérience pratique pertinente dans le domaine de la gestion de la fertilité des sols, Il pourrait avoir aussi une expérience pratique sur les questions environnementales.

### 2.2 Consultant chargé de la formulation de la composante « Renforcement des services régionaux d'appui aux producteurs ».

- Les produits attendus comprennent (non exclusivement) :
  - la conception de réseaux d'information, communication et concertation entre les divers instituts de recherche et services de vulgarisation / appui-conseil aux producteurs, dans les pays de la CEDEAO (voir page 3),

- une estimation (sous forme de tableau détaillé) des coûts [d'investissement et récurrents] de la mise en place et fonctionnement des réseaux, y compris le personnel requis.

Le consultant national chargé de cette composante devra être un Ingénieur agronome (ou formation similaire), avec au moins cinq ans d'expérience pratique pertinente en recherche-développement et appui-conseil agricoles. Il devra aussi disposer d'une expérience en gestion de l'information et techniques de communication.

Le dossier à fournir est constitué (i) d'une demande précisant la composante (ii) du curriculum vitae du postulant. La date limite de réception des dossiers est impérativement fixée au **05 janvier 2009** à l'adresse suivante : [secoraf@coraf.org](mailto:secoraf@coraf.org)